

Madame la Directrice,

Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** apprend, par la note de service N°49 en date du 02 mars 2023, la mise en place du service en 12 heures .

Des réunions sur le sujet ont certainement dû avoir lieu ? Cependant, notre organisation syndicale n'y a jamais été conviée, peut être par peur du contradictoire ?

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est aberrant que la soit-disant « majorité du personnel » décide d'une réorganisation du « service en 12 heures » alors qu'aucun de cette dernière n'est concerné par ce changement.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** aurait souhaité la création d'un groupe de travail ouvert à l'ensemble des personnels concernés, suivi d'une mise au vote plutôt que d'être mis devant le fait accompli.

De plus, le timing est très mal choisi pour mettre en place un nouveau service en plein été en période de congés avec quasi 20% de l'effectif en moins .

Jusqu'à ce jour, Le bureau local **UFAP UNSa Justice** n'a jamais refusé de participer à des réunions.

Bien au contraire, l' **UFAP UNSa Justice** du CD Casabianda a toujours été force de propositions et a toujours fait preuve d'ouverture quand il s'agit d'améliorer les conditions de travail, l'organisation et la sécurité concernant notre établissement.

En revanche, notre organisation syndicale ne participera pas à votre réunion du 29 mars 2023 qui n'a pour but que d'avaliser des méthodes déloyales et méprisantes envers votre personnel .

« La CONFIANCE, Madame la Directrice, est comme un miroir, une fois brisée, les morceaux ne peuvent jamais être rassemblés de la même manière. »

L'UFAP UNSa Justice, un syndicat de progrès, une présence quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice**